



Conférence générale de l'UNESCO

39^{ème} session

Paris, 30 octobre – 14 novembre 2017

Madame la Directrice générale de l'UNESCO,

Monsieur le Président de la Conférence générale de l'UNESCO,

Pour le Bureau international catholique de l'enfance (BICE) et son réseau de plus de 80 organisations membres à travers le monde, le droit et l'accès à l'éducation sont fondamentaux. Au regard de l'intérêt supérieur de l'enfant, ils supposent notamment l'éducation et la formation aux droits de l'homme et le soutien à la plénitude de la capacité de résilience chez les enfants, tout particulièrement ceux qui vivent dans les milieux les plus défavorisés et ceux qui sont en situation de handicap.

Les délégués au Congrès international du BICE *Droit à Education – Education aux Droits : Expériences Partagées* qui s'est déroulé à Paris le 7 juin 2017, ont soutenu que cela requiert la protection et des garanties pour accéder à la jouissance du droit à l'éducation pour tout enfant sans discrimination aucune, la création et le développement d'espaces, d'outils et de méthodes susceptibles de contribuer à la formation intégrale des enfants de même qu'à l'incorporation de leurs familles dans le processus éducatif.

Les Conclusions du Congrès préconisent (i) un accès renforcé pour tout enfant aux nouvelles technologies tout en luttant contre les risques qu'elles peuvent représenter pour eux, (ii) une nécessaire mutation du rôle de l'enseignant de « dispensateur » d'informations et de connaissances en « facilitateur » de l'apprentissage, ainsi que (iii) un ancrage de l'éducation aux droits de l'homme dans les systèmes éducatifs.

En tant qu'organisation en relations opérationnelles avec l'UNESCO, le BICE se réjouit de la collaboration avec cette institution, notamment à travers le projet *Ecole sans murs* réalisé en lien avec notre partenaire local, Callescuola, à Asunción (Paraguay) et, en partie, financé par le Programme de participation de l'UNESCO. Ce partenariat positif et fécond témoigne de la volonté de l'UNESCO d'assurer l'accès à l'éducation dans les zones où, parfois, l'Etat est absent et où les organisations de la société civile, comme le BICE, n'abandonnent pas les enfants.

Merci de votre attention.